Marie Moret à monsieur le percepteur des contributions directes, vers le 8 juin 1894

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Percepteur des contributions directes *est destinataire de cette lettre*

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-55
Collation1 p. (7r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur le percepteur des contributions directes, vers le 8 juin 1894, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/32774

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/32774?context=pdf

(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Date de rédactionvers le 8 juin 1894
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinatairePercepteur des contributions directes
Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméEnvoie l'avis de réduction reçu de M. le directeur des contributions directes afin qu'elle puisse être remboursée de l'avance de 26,55 F.
NotesLa date de rédaction de la lettre mentionne seulement l'année.

Mots-clés

Finances personnelles

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomPercepteur des contributions directes
GenreHomme
Pays d'origineInconnu
ActivitéAdministration
BiographieAgent en charge de la perception des contributions directes à Guise (Aisne) à la fin du XIXe siècle.
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 29/07/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/32774?context=pdf

Guise, Familistère
Juin 1894

Monsieur le Percepteur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, avec ma feuille de contribution personnelle-mobilière, l'avis de réduction (n° de registre 1.00) que j'ai reçu de M. le Directeur des Contributions directes et qui m'informe que le Conseil de préfecture, dans sa séance du 6 avril dernier, m'a accordé la réduction de 26 f. 00 sur ma contribution mobilière.

C'est donc cette somme que je vous ai versée de trop, dans le paiement total que j'ai fait de mes contributions, le 30 mai dernier.

D'après l'avis ci-joint, je vois que vous pouvez, sur mon récépissé, me rembourser ce que j'ai payé de trop.

Je viens donc vous prier, Monsieur le Percepteur, de bien vouloir si possible remettre à la personne qui vous présente cette lettre le récépissé sur lequel j'apposerai ma signature et qui vous sera reporté ensuite pour toucher en échange les 26 fr. 00.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements anticipés pour votre réponse, l'assurance de toute ma considération

[illegible]